



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD  
**LEGISLATURE 2016-2021**  
**P.V.NO 03-05.12.2016**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 5 DECEMBRE 2016**

Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

<b>Présidence :</b>	M. Michel VULLIOUD	Président
<b>Vice-Présidence :</b>	M. Fabrice AUBERT	1er Vice-Président
<b>Scrutateurs :</b>	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Francisco SANCHEZ	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Michel Vulllioud, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016
- c) Communications du Président
- d) Communications de la Municipalité

a) **L'appel nominal** fait ressortir la présence de 50 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Cabras Arlette
		Gauthier Romain
		Kunz Béatrice
		Lecoultre Naomi
		Maillard Alix
		Matthey Julien
		Rieben Micheline
		Rochat Frédéric
		Monthe Francis
		Thaqi Egezon

Absents : MM

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

**b) Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016**

Ce procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

**c) Communications du Président**

M. le Président n'a pas reçu de courrier particulier, il indique les dates des Conseils de 2017 :

**Lundi 6 mars 2017**

**Lundi 24 avril 2017**

**Lundi 26 juin 2017**

**Lundi 25 septembre 2017**

**Lundi 4 décembre 2017**

et donne la parole à M. le Syndic pour les

#### **d. Communications de la Municipalité**

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

##### **RER Vaud – Extension jusqu'à la Vallée de Joux**

Le 29 novembre dernier, Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines s'est déplacée au Sentier afin de rencontrer les délégations des Municipalités de la Vallée de Joux et de Vallorbe, divers chefs d'entreprise, ainsi que les représentants de l'ADAEV.

Notre ministre cantonale était porteuse d'excellentes nouvelles pour la Vallée. En effet, à l'occasion de cette rencontre, Mme Gorrite a présenté les mesures indispensables pour permettre aux trains de rejoindre directement, une fois par heure, la Vallée de Joux, au départ de Lausanne. Cette mesure devrait prendre effet au changement d'horaire 2021.

Rappelons qu'au cours de l'année 2015, une forte mobilisation avait vu le jour afin d'encourager les pouvoirs publics à entreprendre les travaux d'infrastructures plus rapidement que prévu, sous la forme d'une pétition et de courriers de l'ADAEV ainsi que des entreprises de la Vallée adressés aux CFF, notamment.

Dans le détail, un investissement important de 50 millions de francs sera consenti dans le cadre de la convention de prestations entre la Confédération et les CFF. Ce montant comprend le déplacement de la gare du Day ainsi que la modernisation des infrastructures de sécurité sur l'ensemble de la ligne.

En attendant la mise en service de la nouvelle gare du Day, les pendulaires de la Vallée de Joux pourront profiter à partir du nouvel horaire, qui entrera en vigueur le 11 décembre prochain, de premières liaisons directes aux heures de pointe. Deux trains circuleront entre le Brassus et Lausanne le matin et feront le chemin inverse le soir. En attendant les nouvelles infrastructures au Day, ces trains devront faire le détour via Vallorbe. Toujours à partir de la fin de cette année, les correspondances entre les TER français et les trains régionaux à destination du Brassus seront également optimisées grâce à une étroite concertation entre TRAVYS, la SNCF et les CFF. De quoi rendre plus attractifs les déplacements en train pour les frontaliers travaillant à la Vallée de Joux et répondre aux besoins des milieux économiques combiers.

La Municipalité est particulièrement heureuse de cette annonce. Elle souhaite mettre en avant l'engagement commun des autorités politiques, de l'ADAEV, des milieux économiques et des pétitionnaires qui a permis d'être entendu par les autorités fédérales. La Municipalité rend également un hommage particulier à Mme Gorrite qui s'est fortement engagée dans ce dossier avec ses collaborateurs.

##### **Commission des finances du Grand Conseil**

Les 3 et 4 novembre dernier, la commission des finances du Grand Conseil a tenu son séminaire à la Vallée de Joux, pour l'étude du budget 2017. Les députés étaient accompagnés de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, et de plusieurs chefs de service.

La Salle du Conseil communal a été mise à la disposition des députés qui ont passé la nuit sur place. Une rencontre avec les délégations des Municipalités des trois communes a eu lieu en fin de journée, le 3 novembre. Les élus cantonaux ont également pu découvrir l'espace horloger à cette occasion. L'exécutif communal ne peut que se réjouir de cette visite qui s'est déroulée sous les meilleures auspices.

##### **Préavis no 5/2015 – Temple du Sentier, révision de l'orgue et divers travaux**

La Municipalité a pris acte, lors de sa séance du 30 novembre dernier, que les travaux prévus dans le cadre du préavis no 5/2015 sont terminés, sans mauvaise surprise.

Rappelons que les travaux consistaient en la révision complète de l'orgue du temple du Sentier, le remplacement d'une partie du mobilier ainsi que divers travaux de menuiserie.

Le décompte final présente les chiffres suivants :

Préavis voté par le Conseil communal	Fr.	140'000.00
./. Total des travaux	Fr.	<u>132'791.20</u>
<b>Solde net</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>7'208.80</u></b>

### **Route forestières – Plan de circulation**

Conformément à ce qui avait été annoncé le 17 octobre 2016, la pose de la signalisation d'interdiction sur les routes forestières se poursuit. Il convient de rappeler que ce plan de circulation avait été longuement contesté par la communes et plusieurs associations de citoyens. Le combat s'est poursuivi jusqu'au Tribunal Fédéral qui a rendu un arrêt défavorable au cours de l'année 2012 déjà. La commune n'avait donc pas d'autre choix que de s'exécuter. Sinon l'Etat s'en chargeait et nous envoyait la facture.

La Municipalité rappelle qu'un certain nombre de tronçons demeurent ouverts sans neige ou pendant des périodes données, en règle générale du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> décembre.

Pour les personnes qui souhaitent se renseigner d'avantage, une page internet a été créée sur le site [www.communeduchenit.ch](http://www.communeduchenit.ch), rubrique : service forestier. Les plans des routes concernées figurent sur le site de même que les conditions de circulation ainsi que les conditions fixées par la loi pour obtenir une autorisation de circuler. Notre secrétariat municipal est également à votre disposition pour vous fournir les renseignements utiles, tous les jours de la semaine.

### **Rappel des dispositions sur les chiens - règlement de police**

Dans le courant du mois de novembre, la Municipalité a fait adresser un courrier à l'ensemble des propriétaires de chiens afin de leur rappeler les dispositions contenues dans le règlement de police, notamment en matière de bruit. Ce courrier fait suite à de nombreuses plaintes. L'idée n'était pas de stigmatiser ces personnes, mais juste de rappeler que la détention d'animaux est soumise à des règles. Rassurez-vous donc, les chiens sont encore les bienvenus sur notre commune, leur propriétaire également !

### **Hommage à Mme Claudine Piguet – Gross**

Le 30 octobre dernier, la Municipalité a appris avec tristesse le décès de Mme Claudine Piguet – Gross, à l'âge de 80 ans. Mme Piguet a occupé la fonction de Syndic de 1978 à 1985 et de Municipale de 1986 à 1993. Elle était également la maman de notre municipal M. David Piguet, à qui nous adressons encore une fois toute notre sympathie.

Mme Piguet a longuement œuvré pour le bien de sa commune, elle a occupé toutes les fonctions au sein du législatif et de l'exécutif communal. En tant que première femme Syndic du canton, elle a également fait figure de pionnière et elle en était fière.

Afin de lui rendre hommage, je prie les membres de l'assemblée et du public de se lever et de respecter une minute de silence.

### **Anniversaires**

Mme Gabrielle BENOIT de l'Orient a fêté son centième anniversaire le 22 novembre dernier. A cette occasion, la Municipalité et le Préfet lui ont remis le traditionnel cadeau de l'Etat et de la Commune.

Par ailleurs, les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Maurice MOLLET du Sentier, le 18 octobre ;
- M. Charles Nicole, au Sentier, le 29 octobre.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

#### **Acte Notarié**

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a conclu l'acte suivant :

- Vente d'une portion de 55 mètres carrés de la parcelle communale RF no 664 à M. Stéphane Lassueur au Sentier.

#### **Bourgeoisie de la Commune du Chenit**

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

##### **Naturalisation facilitée – étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)**

- Mme Noelia VASQUEZ, domiciliée à l'Orient ;
- Mme Arlinda RAMQUAJ, domiciliée au Brassus ;
- M. Stefano ANGIOLILLO, domicilié au Sentier.

##### **Naturalisation facilitée – étrangers de la deuxième génération (art. 22 LDCV)**

- Mme Elisa SESTITO, domiciliée au Sentier ;

##### **Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV)**

- Mme Cristina Fernanda DE SA DINIS au Sentier ;
- Mme et M. Noëlla LIBANIO et Pedro Miguel DE SOUSA MAGALHAES ainsi que leurs enfants Valentin, Eva et Théo, domiciliés au Sentier ;
- M. Xavier GOMEZ CASTRO, domicilié à Valeyres-sous-Montagny.

#### **Prochaines séances du Conseil communal**

L'année prochaine, les séances du Conseil communal se tiendront comme suit :

- **6 mars 2017,**
- **24 avril 2017,**
- **26 juin 2017,**
- **25 septembre 2017,**
- **et 4 décembre 2017.**

#### **Remerciements et vœux**

La Municipalité tient à remercier chacune et chacun de sa collaboration. Elle souhaite à tous de belles fêtes de fins d'année et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'exécutif communal tient à remercier vivement les membres du bureau du conseil de la législature précédente et actuelle pour les excellentes relations qu'elle entretient très régulièrement. Des vœux chaleureux sont également adressés aux responsables des groupes politiques ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune qui œuvrent quotidiennement au bien-être de nos concitoyens. Plusieurs responsables sont d'ailleurs présents ce soir.

Selon la tradition, le bureau et la Municipalité invitent toutes les conseillères et tous les conseillers, représentants des médias compris, à prendre part à l'apéritif de fin d'année et au traditionnel vacherin qui suivra cette séance.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. **Assermentations** (*Blondel Nathalie – Alain Guinand – Stephan Schwab*)
2. **Pétition** **30km/h. Rue de la Fontaine – l'Orient**
3. **Budget 2017**
4. **Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est accepté tel que présenté, sans avis contraire ni abstention.

### **1. Assermentations**

M. le Président procède à l'assermentation des trois derniers Conseillère et Conseillers absents lors de l'assermentation du nouveau Conseil ainsi que lors de la séance d'octobre dernier soit de **MM. Nathalie Blondel, Alain Guinand et Stephan Schwab** et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

### **2. Pétition 30 km/h Rue de la Fontaine à L'Orient**

M. le Président donne la parole au Rapporteur, M. Cyril Maillefer :

La Commission composée de Mme Béatrice Kunz SOC & FG, M. Nicolas Frey, F3, M. Rémy Bossert UDI, M. Jean-Pierre Sonderegger, UDI et M. Cyril Maillefer, Rapporteur, SOC & FG, s'est réunie au complet le jeudi 17 novembre 2016 à la Rue de la Fontaine à L'Orient. M. Olivier Baudat et M. Bertrand Meylan représentaient la Municipalité et ont répondu avec prévision aux questions de la Commission, nous les en remercions.

#### **Préambule**

Les dangers liés à un trafic de transit en forte augmentation (200 voitures comptées entre 16h00 et 18h00), la configuration étroite de la rue ainsi que la sécurité des habitants et de la vingtaine d'enfants du quartier ont conduit au lancement au mois d'août 2016 d'une pétition demandant une réduction de la vitesse de circulation à 30 km/h à la Rue de la Fontaine à L'Orient. Cette pétition initiée par certains habitants de la rue a réuni les signatures de l'ensemble des riverains et du voisinage (60 signatures). Une réduction de la vitesse de circulation permettrait, selon les pétitionnaires, une meilleure cohabitation entre piétons, vélos, poussettes et voitures et offrirait aux habitants le droit d'arpenter à nouveau leur rue en sécurité.

Une Commission a été nommée par le Conseil communal pour étudier cette pétition.

#### **Contexte**

La Rue de la Fontaine peut se diviser en deux tronçons distincts, l'un serpente entre les maisons sur environ 400 mètres du côté de la Rue Paul Golay sur l'Orient et l'autre coupe à travers les champs pour rejoindre la Rue des Moulins au Sentier. La demande des pétitionnaires vise une réduction de la vitesse de circulation uniquement dans la partie bordée de maisons.

Cette partie a une configuration particulière :

- la rue est en légère courbe et est étroite puisque deux voitures peinent à se croiser
- au bas de la rue, en direction de la Rue des Moulins se trouve un virage sans visibilité pour les conducteurs
- sur la partie haute à la jonction de la Rue Paul Golay, le trafic débouche avec une visibilité réduite sur la route cantonale
- aménager un trottoir paraît impossible sur le tronçon précité faute de place disponible sur et en dehors de la chaussée
- on peut ajouter que la Rue de la Fontaine est fréquentée par de nombreuses personnes en balade surtout depuis l'aménagement du trottoir et du passage sous la route au Campe. La boucle passant par la cabane des chiens, le Campe et la Rue de la Fontaine est appréciée des promeneurs.

La Rue de la Fontaine semble être utilisée par les pendulaires comme un raccourci qui leur permet d'éviter la croisée souvent surchargée devant l'Hôtel de la Poste à L'Orient ou les travaux en cours à la Rue des Ecoles. Une fois les travaux terminés le trafic devrait quelque peu baisser.

Depuis deux mois, la Municipalité a posé des panneaux « Bordiers autorisés » au début de la Rue des Moulins et de la Rue de la Fontaine. Une réduction sensible du volume du trafic a pu être observée depuis, même si les habitudes prennent du temps à changer. Lors de sa réunion sur place la Commission a pu se rendre compte que de nombreux automobilistes non-riverains utilisaient encore ce tronçon, des plaques françaises, italiennes, saint-galloises et vaudoises ont été observées.

### **Discussions**

En ce qui concerne la réduction de vitesse à 30 km/h., M. Baudat nous informe que cette mesure ne peut être prise sur la seule volonté de la Commune. Le Canton exige des mesures de la vitesse moyenne qui doit se situer au-dessus des 50 km/h. Or, il apparaît que dans la partie habitée de la rue, ciblée par les pétitionnaires, il y a peu de chance que la vitesse moyenne soit si élevée. De plus, le Canton exige que dans une rue à 30 km/h. des ilots ou bacs soient installés au début et à la fin, un dispositif qui ne pourrait être installé à l'endroit où la Rue de la Fontaine rejoint la Rue Paul-Golay au vu de la configuration des lieux.

Les Municipaux relèvent aussi que la Municipalité dit craindre un effet de contagion qui verrait de nombreuses rues et quartiers de la Commune demander à leur tour le passage à 30 km/h. ce qui n'est pas souhaitable selon elle.

La Commission a demandé quelles autres mesures pouvaient être prises, si le 30 km/h. n'est pas envisageable. M. Baudat et M. Meylan ont exposé les diverses possibilités existantes pour sécuriser ce tronçon. Après discussion, la pose de panneaux fixes « Bordiers autorisés » au début des rues des Moulins et de la Fontaine semble être des plus pertinentes pour limiter le trafic pendulaire.

Les Municipaux présents et les commissionnaires ont constaté que des mesures complémentaires devaient aussi être prises pour sécuriser les piétons empruntant la rue. L'étroitesse de celle-ci et le virage sans visibilité font que les piétons ne savent pas où se mettre, ni de quel côté de la route ils doivent se positionner pour être en sécurité. L'aménagement d'un trottoir ne paraît pas envisageable par manque de place. Après discussion, la réalisation d'un marquage jaune sur la route est envisagée. Celui-ci permettrait de faire ralentir les véhicules et offrirait une sécurité améliorée pour les piétons, poussettes et vélos telle que demandée par les pétitionnaires.

Finalement, l'ensemble de la Commission et les Municipaux présents se sont entendus sur le fait qu'il était nécessaire de répondre, d'une manière ou d'une autre, aux préoccupations des habitants de la Rue de la Fontaine. Celles-ci sont apparues comme légitimes au vu de la configuration des lieux.

### **Délibérations**

La Commission chargée d'étudier le problème soulevé par cette pétition a pu constater sur place le danger que constitue, pour les piétons, le virage serré au bas de la rue de même que l'étroitesse de la chaussée sur l'ensemble de celle-ci. Elle a aussi constaté qu'il existait un trafic de transit qui devrait prioritairement utiliser les routes principales plutôt que de traverser un quartier résidentiel comme celui-ci. Dès lors, la Commission juge utile que des mesures de réduction du volume du trafic et de sécurisation de la chaussée pour les piétons soient prises par la Commune.

### **Conclusions**

La Commission vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'entrer en matière sur les buts de la pétition déposée par les habitants de la Rue de la Fontaine et charge la Municipalité d'étudier et de proposer les mesures de sécurisation et de réduction de la densité du trafic, dans les rues de la Fontaine et des Moulins, qu'elle jugera nécessaires et réalisables.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis du Bureau du Conseil communal,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

- 1. recommande à Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'entrer en matière sur les buts de la pétition déposée par les habitants de la Rue de la Fontaine et charge la Municipalité d'étudier et de**

**proposer les mesures de sécurisation et de réduction de la densité du trafic dans les Rues de la Fontaine et des Moulins, qu'elle jugera nécessaires et réalisables.**

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

**3. Budget 2017**

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt, Rapporteur pour la COFIN : La Commission est composée de MM. Isabelle Piguët, UDI, Sébastien Cala, SOC & Alliés, remplaçant Mme Rieben, Romain Gauthier, F3, Philippe Perrin, UDI, et Pierre-Olivier Capt, UDI, Président.

La commission in corpore s'est réunie le mercredi 2 novembre 2016 à 20 h à l'Hôtel de Ville pour étudier le préavis susmentionné. Lors de cette séance nous avons dans un premier temps étudié point par point le projet de budget 2017. Puis, dans un deuxième temps nous avons échangé des considérations générales sur le budget, son évolution et les perspectives financières de notre Commune.

Dans les jours qui ont suivi, une liste de questions et plus généralement de sujets de discussions a été envoyée à la Municipalité.

En date du 21 novembre la Commission en l'absence de M. Romain Gauthier excusé a rencontré la Municipalité au grand complet ainsi que le Boursier M. Fehlé. A cette occasion, après l'ouverture par le Président, M. le Syndic a fait une présentation du travail préparatoire de la Municipalité en rapport à ce projet de budget, mentionnant notamment que l'excédent de charge avait été réduit d'initialement plus d'un million à un peu plus de CHF 500'000.-.

Voici donc les sujets discutés :

- 1) le terme « excédent de charges » est utilisé dans le dossier, pourquoi ne pas utiliser déficit qui semble plus clair ? **Le terme excédent de charges est utilisé pour le budget. Le terme déficit est lui utilisé dans les comptes.**
- 2) Concernant l'impôt frontaliers, on parle d'une baisse. Celle-ci est réelle par rapport au budget 2016 (7 mio) mais en hausse par rapport aux comptes 2015 (4.3 mio) qui semble la dernière année avant le ralentissement conjoncturel. De fait, comment ce poste a-t-il été évalué ? **Cette évaluation est complexe, elle se base sur la masse salariale du personnel frontalier, toutefois cette somme est « péréquationnée », de fait lorsque nous avons eu l'envolée de la valeur de notre point d'impôt, nous avons paradoxalement touché moins d'impôts sur les frontaliers. Les chiffres présentés sont basés sur les indications fournies par l'Etat de Vaud.**
- 3) De manière générale, pour établir le budget, ne serait-il pas possible d'avoir un point (projection, forecast...) à 9 ou 10 mois de la situation de l'année en cours ? **Cette question a déjà été plusieurs fois abordée. La réponse est clairement non, en effet, les dépenses, mais surtout les recettes ne sont pas du tout linéaires et sont surtout imprévisibles. Le Boursier nous a donné l'exemple d'éléments extraordinaires survenant dans les derniers mois et même les derniers jours de l'année, donc des éventuelles données intermédiaires ne seraient pas pertinentes pour l'analyse dudit budget.**
- 4) Concernant l'impôt sur les entreprises, nous avons eu l'exemple de la surprise d'une entreprise arrivant en fin d'exonération fiscale suite à des investissements. La Municipalité a-t-elle une vue d'ensemble de ceci et cela est-il pris en compte dans le budget ? **Oui, la Municipalité est informée, même si les négociations elles-mêmes sont réalisées par le Canton, cela sur une base légale précise. Dans notre cas, nous n'avons plus qu'une société avec ce régime et il s'agit d'une société de petite taille qui n'influencera pas de manière significative l'évolution financière de la Commune lorsqu'elle arrivera à son terme.**
- 5) L'impôt des frontaliers est en baisse, alors que celui des personnes physiques est lui projeté en hausse. Comment cela se fait-il ? **Cela découle des prévisions fournies par le Canton, tenant compte des dernières indications en mains de ce dernier.**

6) Il y avait 214 Kf de recettes d'impôts sur le capital en 2015. Comment celui-ci augmentera-t-il à 300 kCHF en 2017 ? **Là encore il s'agit de projections du Canton, à savoir que dans le contexte économique délicat actuel, une société qui ne paie plus d'impôts sur le bénéfice est assujettie à un impôt sur le capital.**

7) Quelle est la situation sur les taux de nos emprunts ? Même s'ils sont historiquement bas, ils nous semblent encore hauts pour notre Commune (notamment sur les crédits à court terme à 3 %, actuellement non utilisés, mais potentiellement à profiter de renégocier) ? **La Municipalité et plus directement le Boursier sont attentifs à l'évolution des taux et des offres potentielles lorsque nous devons recourir à l'emprunt. Concernant le compte courant, il n'est jamais utilisé, si nous sommes confrontés à des besoins de liquidités, nous pouvons faire un crédit à taux fixe et avec un taux bien meilleur.**

8) Concernant les emprunts, y a-t-il une politique définie pour le choix des établissements ? **Oui, en général la Commune travaille avec les trois établissements bancaires de la Commune et avec Postfinance. A signaler que certaines communes de plaine ont emprunté à des taux de 0,1 %, voire même à taux négatifs, mais ce dernier cas de figure était lié à une situation très particulière.**

Voici encore quelques questions sur des comptes spécifiques :

150.3315 Pourquoi y a-t-il un amortissement du capital-actions de VAL-TV qui n'existait pas avant ? **Il s'agit de la création d'une société anonyme pour Val-TV qui jusqu'à ce jour était une association. Vu l'évolution de la structure, avec plus d'employés, de chiffre d'affaires, etc... il a été décidé par les Municipalités de la Vallée et les autres partenaires de Val-TV de créer une SA. Pour notre Commune cela représentera CHF 40'000.- répartis sur 4 ans, soit CHF 10'000.- par année. L'organisation interne pratique ne va pas changer et le capital-actions pourra servir à l'achat de matériel.**

150.3653 Pourquoi une baisse de CHF 10'000.- sur les projections de subventions aux sociétés ? **Une somme spéciale en lien avec la conférence Europarc avait été prévue pour 2016. De fait, cette somme a pu être retranchée.**

150.3653.1 Quelle est la situation sur ce poste ? Pourquoi une telle hausse ? **Ceci est en lien avec la nouvelle loi vaudoise sur les écoles de musique. Les effets ont été une hausse importante des coûts pour les élèves, aussi bien les enfants que les adultes. En plus de cela, une hausse de la participation communale est nécessaire. Pour notre Commune et notre région, les effets de cette loi passablement rigide sont plutôt contraignants. Cette somme est différenciée de celle concernant le bâtiment de l'école qui pour l'instant reste intégralement payé par la Commune du Chenit.**

160.3658 Dans quel but est proposée cette augmentation de participation à l'OTVJ ? **Vallée de Joux Tourisme est très actif, déploie beaucoup de moyens et d'efforts de promotions. Ceux-ci génèrent naturellement des coûts qui doivent être assumés par les Communes.**

160.3658.5 Qu'est-ce que subside développement et pourquoi est-il en hausse ? **Cela concerne des mandats pour des projets spécifiques, souvent réalisés avec l'ADAEV. Ils sont souvent nécessaires pour appréhender au mieux les évolutions législatives cantonales ou fédérales et leurs implications sur la région.**

170.3653 Quelle est la situation et d'où vient l'augmentation de CHF 15'000.- ? **Il s'agit d'un geste spécial pour le HCVJ en lien avec son maintien en première ligue et le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Club prévu l'an prochain.**

170. Quelle est la vision à long terme par rapport aux JOJ ? Avons-nous une vision sur l'investissement que cela va représenter d'ici 2020 ? **Le dossier est en travail actif, pour l'instant sur les JOJ à proprement parler il n'y a pas d'éléments prévus. Des investissements potentiels, tels que la création d'un centre nordique aux Grandes Roches et l'homologation des pistes au niveau de la FIS sont envisagés. Ces derniers ne seraient pas des investissements spécifiques aux JOJ, mais plutôt des investissements de**



**long terme pour le développement de la région, dont les JOJ pourraient être le point de départ. De plus, la création d'un système de production de neige en hiver, couvert par des copeaux l'été est également à l'étude.**

322.3141 De quelle passerelle s'agit-il ? **Il s'agit de la passerelle entre l'Orient et les Bioux, un début de réfection urgent a été entrepris cette année et sera terminé l'an prochain.**

3511.3141 Le montant en question nous paraît élevé pour le changement d'une porte ? **Il s'agit de la porte d'entrée principale qui doit être intégralement changée et le coût devisé est de CHF 25'000.-, le reste soit CHF 15'000.- concerne les autres travaux d'entretien.**

430.3142 C'est une bonne nouvelle... est-ce une baisse de charges ou un transfert de charges ? **Il s'agit d'une réelle baisse de charges. Les raisons en sont les suivantes : d'importants travaux ont été réalisés ces dernières années et le besoin est donc moins important ; vu le déficit prévu une limite des dépenses sur ce poste a été consentie.**

430.3143 Ce poste récurrent à des sommes de CHF 40'000.- nous semble élevé par rapport à sa nature ? **Comme le craignait la commission, il s'agit bien pour l'essentiel de coûts liés à la mise en place des interdictions de circuler dans nos forêts. Si nous n'agissons pas ces travaux seront réalisés par l'Etat qui nous transmettra alors la facture.**

65 et 66, Ces deux domaines sont en hausse régulière. Est-ce un mouvement du fond ? Cela est-il amené à se poursuivre... ? **Pour le compte 65, il s'agit d'adaptation de rémunération pour les pompiers en particulier pour les officiers de permanence. Pour le compte 66, il s'agit de payer le solde de l'abri PC des terrasses. A noter sur ce dernier point que nous risquons de voir apparaître une nouvelle péréquation pour la PCi, la Municipalité, de même que la COFIN, s'opposent fermement à ceci. La péréquation générale existe déjà pour équilibrer les recettes entre les Communes, ce serait inimaginable qu'à terme toutes les charges le soient également.**

7 Ce poste est une charge « énorme » pour la Commune, peut-elle de manière générale le commenter ? **Il n'y a pas réellement de commentaire à faire... ces chiffres sont fournis par le Canton et nous payons les factures qui nous sont communiquées. La facture sociale est payée à 50 % par l'Etat et à 50 % par les Communes, vu la valeur de notre point d'impôt nous sommes particulièrement bien servis...**

Arrivés au terme du traitement de ces divers points spécifiques, voici encore quelques considérations générales :

Pour la première fois depuis bien quelques années, nous avons un budget avec un excédent de charges, il s'agit certainement d'un tournant. En effet, les chiffres présentés semblent être au plus juste par rapport à la réalité. Le point le plus marquant est les très fortes incertitudes au sujet de l'avenir, ceci en particulier au niveau des recettes, dont :

- l'impôt sur le bénéfice des entreprises, cela naturellement lié à l'évolution conjoncturelle de notre industrie locale,
- l'impôt sur les frontaliers, car outre la masse salariale, le fait que cet impôt soit fortement « péréquationné » rend une prévision claire difficile,
- l'impact gigantesque de la péréquation générale et de la péréquation de la facture sociale sur nos charges et revenus.

De ce fait et selon l'évolution de ces différents facteurs, nous pourrions nous retrouver avec un résultat de + ou - deux millions, uniquement par des variations sur ces différents postes. Revenons encore sur les éléments de péréquation, s'il semble acquis et normal que les revenus soient péréquationnés, même si l'on doit se battre pour que notre Commune qui doit assumer passablement de charges de Commune centre et doit se faire continuellement entendre pour que ces processus restent équitables. En revanche, une tendance se dessine à vouloir faire de même avec les charges, des exemples tels que la protection civile ou encore le

Parc jurassien sont cités. Cette tendance est un très grand danger pour l'évolution de la Commune, car cela finirait par rendre notre marge de manœuvre quasi nulle et dans cette hypothèse nos différentes instances exécutives et législatives n'auraient plus qu'à avaliser les factures des divers groupements, associations ou de l'Etat que devrait payer notre Boursier. La Municipalité est attentive à cette dérive et se bat pour l'éviter. La Commission des Finances appuie sans réserve la Municipalité dans sa démarche et l'invite à être attentive à toutes les tendances qui iraient dans ce sens que ce soit directement par l'Etat ou par des organismes régionaux.

Au vu de ce qui précède et tout en espérant que l'évolution de la situation nous ramène du bon côté de la « barre », la Commission à l'unanimité, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir accepter l'unique conclusion de ce préavis.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :  
Concernant le rapport COFIN, la parole n'est pas demandée.

Discussion générale :

**Cpte 362.30.11 M. David Piguet Municipal** précise que la somme de fr. 3'500.- disparaît en 2017 puisqu'il a été convenu avec la Fondation que la conciergerie des locaux communs sera effectuée par leurs soins.

Réponse acceptée par le Conseil à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

**Cpte 430.3135 Achat matériaux et fournitures, M. Didier Vaucher** remarque que les comptes 2015 mentionnent fr. 58'156.95, le budget 2016 fr. 130'000.- et le budget 2017 fr. 60'000.- ? Pourquoi de telles différences ?

**M. Olivier Baudat Municipal** explique que ce poste a été baissé en raison de stocks différents et en 2016 plus de frais étaient prévus dus au changement de locaux (STEP).

**Page 40, plan d'investissements : M. Stéphane Reymond** pose la question des fr. 450'000.- pour la Colonie des Grandes Roches ?

**M. le Syndic** répond qu'un contact a été pris avec la Commune de Morges qui a acquis un autre bâtiment dans une commune voisine afin de savoir si un éventuel achat serait à envisager.

**M. Jean-Claude Chanson**, à la page 42, pourquoi y a-t-il des signes + et - ?

**M. le Syndic** explique qu'il ne faut pas en tenir compte.

**M. Jean-Claude Chanson** a été surpris de ne pas voir l'état des cautionnements ?

**M. le Syndic** répond que cet état se trouvera dans les comptes.

**M. Jean-Luc Lecoultre** remarque que tous les comptes se terminant par 3050 ou 3041 sont en diminution ? pour quel motif ?

**M. Michel Beetschen Municipal** répond que les modifications concernant ces comptes s'expliquent par la constitution d'un fonds de réserve plutôt que des contrats d'assurance.

**M. le Syndic** ajoute que ce budget a été élaboré avec des réductions partout où cela était possible. Concernant le poste entretien des bâtiments, un état des lieux a été fait avec des priorités, d'où l'ajustement fait au budget. Ce budget a été établi sur les données connues, il se réjouit de voir la clôture des comptes pour avoir plus de certitudes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet le budget 2017 au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 13/2016,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1.adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2017, qui présente un total de charges de CHF 33'387'431.30, un total de recettes de CHF 32'802'071.00, soit un excédent de charges de CHF 585'360.30**

**M. David Piguet apporte en complément d'information à la question de M. Jean-Luc Lecoultre** que les montants investis dans les bâtiments se chiffraient à fr. 1'434'000.- au budget 2016 et à fr. 1'400'000.- au budget 2017.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission des Finances pour leur travail.

#### **4. Divers et propositions individuelles**

**M. Stéphane Reymond** se réjouit que la Municipalité entre en matière suite à la pétition concernant la Rue de la Fontaine et voudrait savoir comment on anticipe de telles démarches ?

**M. Olivier Baudat Municipal** explique qu'une réflexion globale existe, avec des comptages et les problèmes de circulation sont identifiés avec un ordre de priorité.

**M. Didier Vaucher** : dans les communications municipales de la dernière séance il a été question de reparler prochainement du projet de déchetterie ? Qu'en est-il ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** a eu une séance à ce sujet la semaine dernière et aura plus de détails pour la séance de mars où probablement un préavis sera présenté. Le problème est la période transitoire pendant les travaux nécessitant la création d'une déchetterie provisoire, l'idée est d'attendre l'espace qui deviendra disponible à la STEP pour cette utilisation pendant l'été ; les travaux seront probablement échelonnés entre 2017 et 2018, on en saura plus au mois de mars.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 20 h 45 en informant l'assemblée que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 6 mars 2017, il tient à remercier M. l'Huissier et l'équipe de support technique.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'à nos fidèles téléspectateurs, remercie chaque personne présente pour son travail et invite chacune et chacun à se rendre au restaurant de l'Hôtel de Ville pour le traditionnel vacherin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

  
Michel Vullioud

La Secrétaire :

  
Paulette Reymond



10/10/10

